

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre, à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 décembre 2023 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 07 décembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
Président				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
Vice-Président				
2. Sébastien LABORDE	X			
Membres élus				
3. Sandy CHAUVEAU		X		
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOINE	X			
6. Brigitte NABET-GIRARD		X		
7. Jean-Luc LAMAISON	X			
8. Josette TRAVAILLOT		X		
9. Fabienne KRIER	X			
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA		X		
12. Marianne CHOLLET	X			
Membres nommés				
13. Jocelyne ANTONIAZZI	X			
14. Jean-Pierre REYREL	X			
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE			X	Marie-Noëlle LAVIE
17. Nadine DUPROL		X		
18. Jean-Luc LETERME	X			
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAELINGHEM		X		
SOUS-TOTAL	11	10	2	
Total présents ou ayant donné pouvoir				13

Assistaient à la séance :

Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative
Mme Virginie MARULAZ, responsable du service Portage des repas

2023-12-06 CIAS (110.00) : Décision modificative n°1-2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n° 2023-04-07 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget principal du CIAS de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration adoptent par chapitre la présente décision modificative n°1-2023 au budget principal du CIAS comme suit :

Compte	Chapitre	Objet	BP 2023	DM 1	Total CP 2023
611	011	Prestation de service	706 350 €	-30 000 €	671 350 €
		TOTAL CHAPITRE 011		-30 000 €	
64111	012	Rémunération du personnel	91 530 €	10 000 €	101 530 €
		TOTAL CHAPITRE 012		10 000 €	
6574	65	Subventions	46 500 €	20 000 €	66 500 €
		TOTAL CHAPITRE 022		20 000 €	
		TOTAL DEPENSES		0 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,
Par délégation,
Sébastien LABORDE
Vice-Président du CIAS du Libournais


